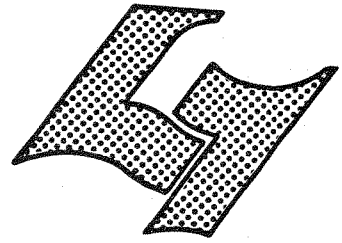


DESS
1980

UNIVERSITÉ CLAUDE BERNARD LYON-I
43, boulevard du 11 novembre 1918
69621 VILLEURBANNE



Diplôme d'Etudes Supérieures Spécialisées

Intégration documentaire

* MEMOIRE DE STAGE

* [REDACTED]

T H E S A U R U S

Essai de comparaison des versions II et IV de
Mistral (CII-HB)

AUTEUR : PIERRE PAUL CLEDES

DATE : Février 1980

Je remercie et assure de ma gratitude
Mademoiselle MIGNOT, Secrétaire Générale du CRIDON
de LYON (1)

Ainsi que les sociétés

EURINFOR - CISI (2)

G-CAM de BORDEAUX (3)

qui m'ont permis de réaliser cette étude.

Pierre Paul CLEDES

Février 1980

(1) CRIDON - LYON, 59 bis rue de Créqui, 69006 LYON

tel : (7-893/93/62)

(2) EURINFOR-CISI, 241 rue Garibaldi, 69003 LYON

tel : (7-862/20/37)

(3) G-CAM BORDEAUX, 32 allées d'Orléans, 33000 BORDEAUX

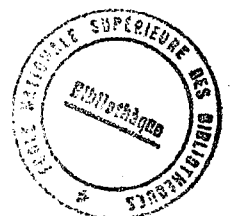
tel : (56-48/20/29)

DESS

1980

3

D



RESUME :

Le CRIDON DE LYON s'est penché depuis 1968 sur l'étude de l'automatisation de la documentation juridique.

Ses recherches ont abouti à la mise en place d'un système documentaire informatisé, dénommé SYDONI (Système de Documentation Notariale Informatique) qui s'appuie largement sur le progiciel Mistral V 2.

La description des informations contenues dans la base de données s'effectuant à l'aide de mots clés, l'organisation de ceux-ci dans un thesaurus s'avère primordiale.

L'étude de l'adaptation d'une nouvelle version du logiciel documentaire Mistral (V 4) à SYDONI a donc essentiellement porté sur le thesaurus.

Enfin, par delà même les possibilités de ces deux versions, il est apparu que des outils plus spécifiques devaient être développés.

P L A N

=====

1-0 INTRODUCTION	p. 3
1-1 Historique	p. 3
1-2 Présentation du système actuel	p. 5
2-0 COMPARAISON DES VERSIONS	p.12
2-1 Contexte de la comparaison	p.12
2-2 Création du lexique	p.13
2-3 Gestion du lexique et du thésaurus	p.17
2-4 Edition	p.25
3-0 DEVELOPPEMENT D'OUTILS COMPLEMENTAIRES	p.29
3-1 Dans la version II et IV	p.29
3-2 Prospectives	p.33
BIBLIOGRAPHIE	
ANNEXES	
1)Commandes d'entrée (bordereau)	p.39
2)Commandes d'entrée (édition)	p.46
3)Opérations effectuées (édition)	p.49
4)Etat d'anomalies	p.56
5)Thésaurus (V2)	p.58
6)Lexique (V4)	p.60
7)Thésaurus (V4)	p.63
8)Etat des fréquences	p.65
9)Commentaire (bordereau)	p.67
10)Commentaire (édition)	p.72
11)Statistiques sur les descripteurs	p.74

1-0 INTRODUCTION

1-1 HISTORIQUE :

Face à l'augmentation des informations juridiques, le Notariat s'est préoccupé de mettre en place des structures et de les doter en moyens.

C'est ainsi qu'en 1962 a été créé le CRIDON de LYON (Centre de Recherches, d'Information et de documentation notariales), suivi de peu par la création des CRIDON de PARIS, LILLE, BORDEAUX et NANTES. Ces organismes ont pour but soit de fournir aux notaires la documentation "brute" dont ils ont besoin pour régler eux mêmes un dossier, soit, grâce à leurs spécialistes et à leur documentation, d'étudier et de proposer aux notaires une solution pour les cas qui leur sont soumis. Les cinq CRIDON répondent ainsi, chaque année à 60000 questions écrites et téléphoniques. En outre, ils organisent un grand nombre de conférences de formation, diffusent des brochures et participent à la préparation des congrès.

Le CRIDON de LYON, plus particulièrement, est composé de 40 personnes se répartissant en consultants (20), analystes - documentalistes (10) et services généraux (10). Le nombre de consultations fournies par ce seul CRIDON qui couvre trente départements, représentant 1 600 Notaires, est de 23 000 par an.

Pour être à même de remplir cette tâche, une documentation complète, à jour, facilement accessible, est indispensable. Les procédés techniques appropriés furent donc trouvés et mis en oeuvre.

A l'origine, les CRIDON utilisèrent les systèmes à sélection visuelle Sélecto et Keydex ou des trieuses électro-mécaniques. Depuis le Congrès des Notaires de 1968 à Grenoble, le CRIDON de LYON fut chargé d'examiner la possibilité d'un traitement de la documentation par ordinateur.

Une étude fut entreprise avec le concours de l'Institut de Mathématiques Appliquées de Grenoble (IMAG). Il faut rappeler qu'à l'époque, aucun des logiciels disponibles ne permettait de régler de manière satisfaisante les problèmes de la documentation juridique automatique. L'étude aboutit à la réalisation de programmes originaux, connus sous le nom de système SYDONI, conçus sur la configuration machine de cet Institut réunissant un IBM 360/40 et un IBM 360/67, et écrits en PL1 et Cobol.

L'IMAG, Centre de recherches, ne pouvait assurer une exploitation commerciale. La société d'Informatique Appliquée (SIA) fut donc chargée de la transcription en Fortran et en Assembleur des programmes précédents en vue de leur gestion sur un control Data 6 600. Cependant SYDONI perdit de ses performances à l'occasion de cette conversion.

Aussi, forts de ces premières expériences, à la lumière des réalisations françaises et étrangères qui se multipliaient, compte tenu des produits-programmes dès lors disponibles chez les constructeurs, des études complémentaires et des tests comparatifs furent menés, tant au plan technique que sous l'angle économique, en vue du fonctionnement de SYDONI au moyen de ces nouveaux programmes. Ils aboutirent en 1976 au choix de Sumer (Système

Universel de mémorisation et de Recherche) développé par la société EURINFOR-CISI, système s'appuyant sur les logiciels Mistral V 2 et Stratège de la CII - HB.

1-2 PRESENTATION DU SYSTEME ACTUEL :

Le système Sumer est disponible sur les ordinateurs CII-HB : IRIS 45-50-60.

Il a pour but : la création, la mise à jour, la consultation d'un fonds documentaire. Il peut être utilisé en traitements par lots et en temps réel. L'adaptation aux besoins spécifiques d'interrogation et à la structure de la base de données fait l'objet d'un paramétrage avec reconfiguration des logiciels, et, éventuellement, d'une adjonction de programmes particuliers.

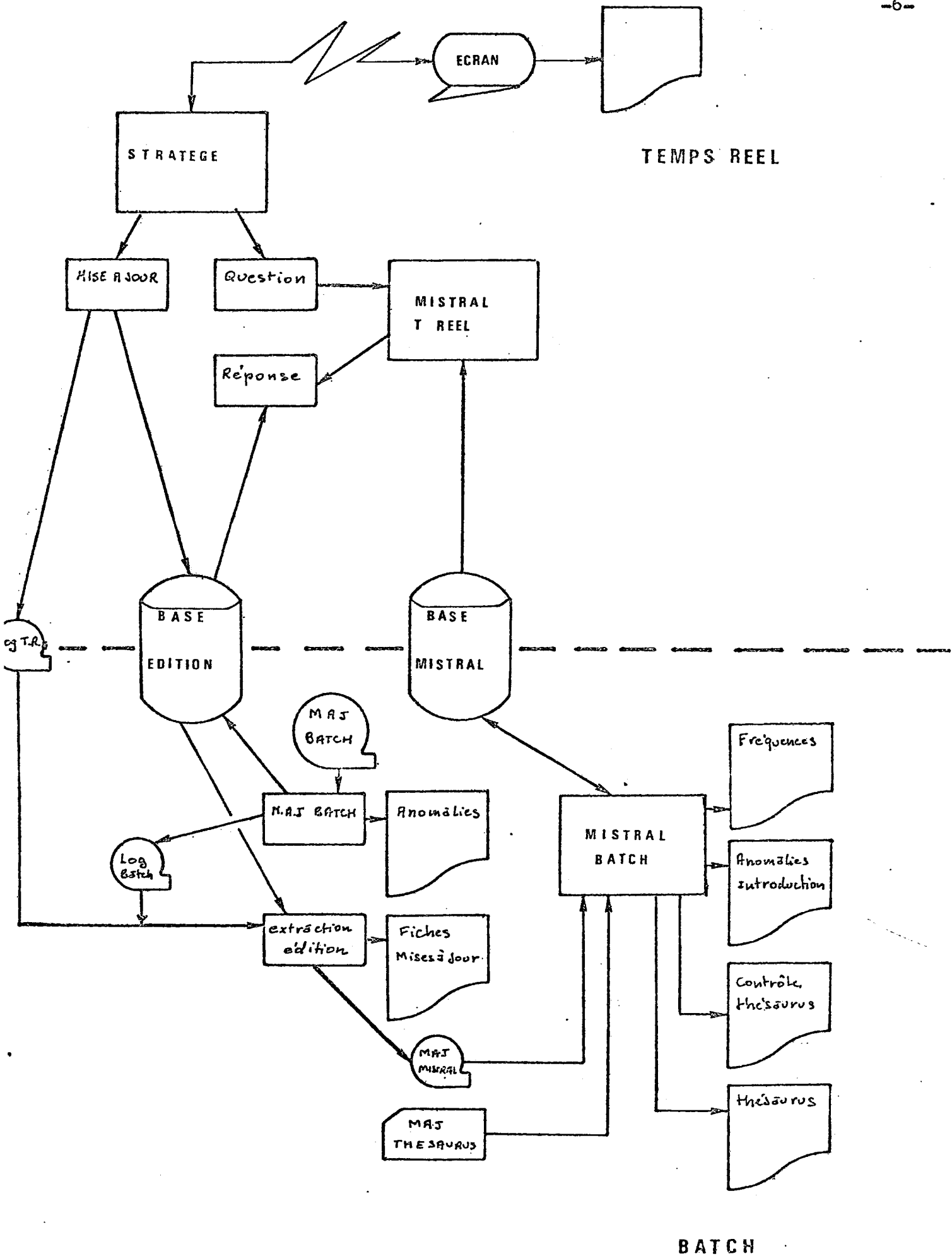
1-20 Les logiciels :

Sumer, adapté à l'information juridique, et plus particulièrement au Notariat, s'appuie sur deux logiciels de base de la CII - HB, complétés par un ensemble de programmes spécifiques (voir schéma d'organisation du système Sumer adapté au Notariat, page suivante)

1-200 Logiciels de base

Stratège : c'est un moniteur de télétraitement de la CII - HB

Il utilise 100 K \emptyset de mémoire centrale



SCHEMA D'ORGANISATION DU SYSTEME SUMER
ADAPTE A SYDONI

BATCH

Mistral : logiciel de la CII-HB de recherche documentaire, utilisé en gestion de méthode d'accès. Il s'agit de Mistral V 2 niveau 3. Il utilise 70 K Ø de mémoire centrale.

1-201 Programmes spécifiques

L'environnement de l'application de recherche documentaire juridique, spécifique au Notariat, est constitué par l'ensemble des programmes suivants :

- programmes utilitaires de gestion de la base
- service de pagination évolué
- service de comptabilité des transactions par terminal
- service d'impression de documents
- compilateur de langage spécifique : c'est un traducteur du langage d'interrogation en langage Mistral
- programmes d'enregistrement des mises à jour en temps réel avec contrôle de vocabulaire
- programmes d'interrogation de la base secondaire.

1-21 Le fonds documentaire :

Le nombre de documents : 50 000

Un document est constitué d'une série de mots-clés, d'une ou plusieurs références bibliographiques et d'un Résumé.

La longueur moyenne d'un document est de 15 lignes.

Le taux actuel de croissance de la base est d'environ 10 % par an.

Les fichiers nécessaires à la gestion et au stockage de la base sont les suivants :

- bibliographie - thésaurus : 27 champs, 50 000 documents, 8 000 mots au thésaurus indexation, occupation disques : 120 M Ø
- fichiers inverses : sur 9 champs, occupation disques : 60 M Ø
- fichier de manoeuvre : ces fichiers sont nécessaires aux transferts d'informations pendant les traitements et aux stockages journalier, hebdomadaire, mensuel, occupation disques : 20 MØ

II est donc nécessaire de disposer, sur disques, d'une capacité de stockage d'environ 200 millions de caractères accessibles 8 heures par jour. (voir schéma d'organisation de la base documentaire Sumer, page suivante).

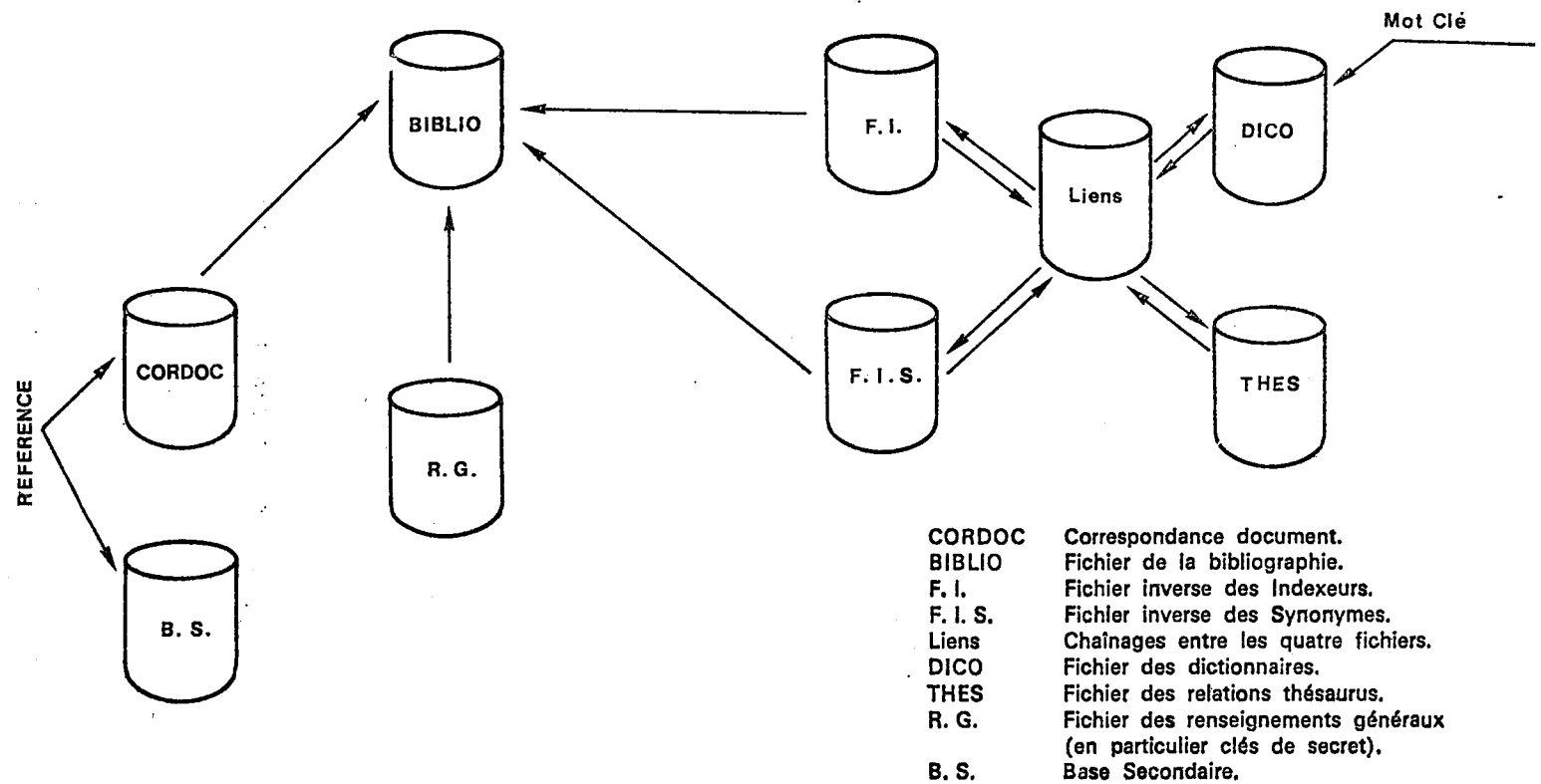
1-22 Les moyens mis en oeuvre :

1-220 Le site central

L'ordinateur et les périphériques ont la configuration suivante :

- partition Stratège 100 K Ø
- partition Mistral 70 K Ø
- disques : 2 MD 100
- dérouleurs de bandes magnétiques : 4. Pour la sauvegarde des transactions et des fichiers

SCHEMA D'ORGANISATION DE LA BASE DOCUMENTAIRE SUMER



- contrôleur de transmission quadri-voies, mode message (CTQM) : 3 voies
- modem bande de base : 1
- modems longue distance : 2

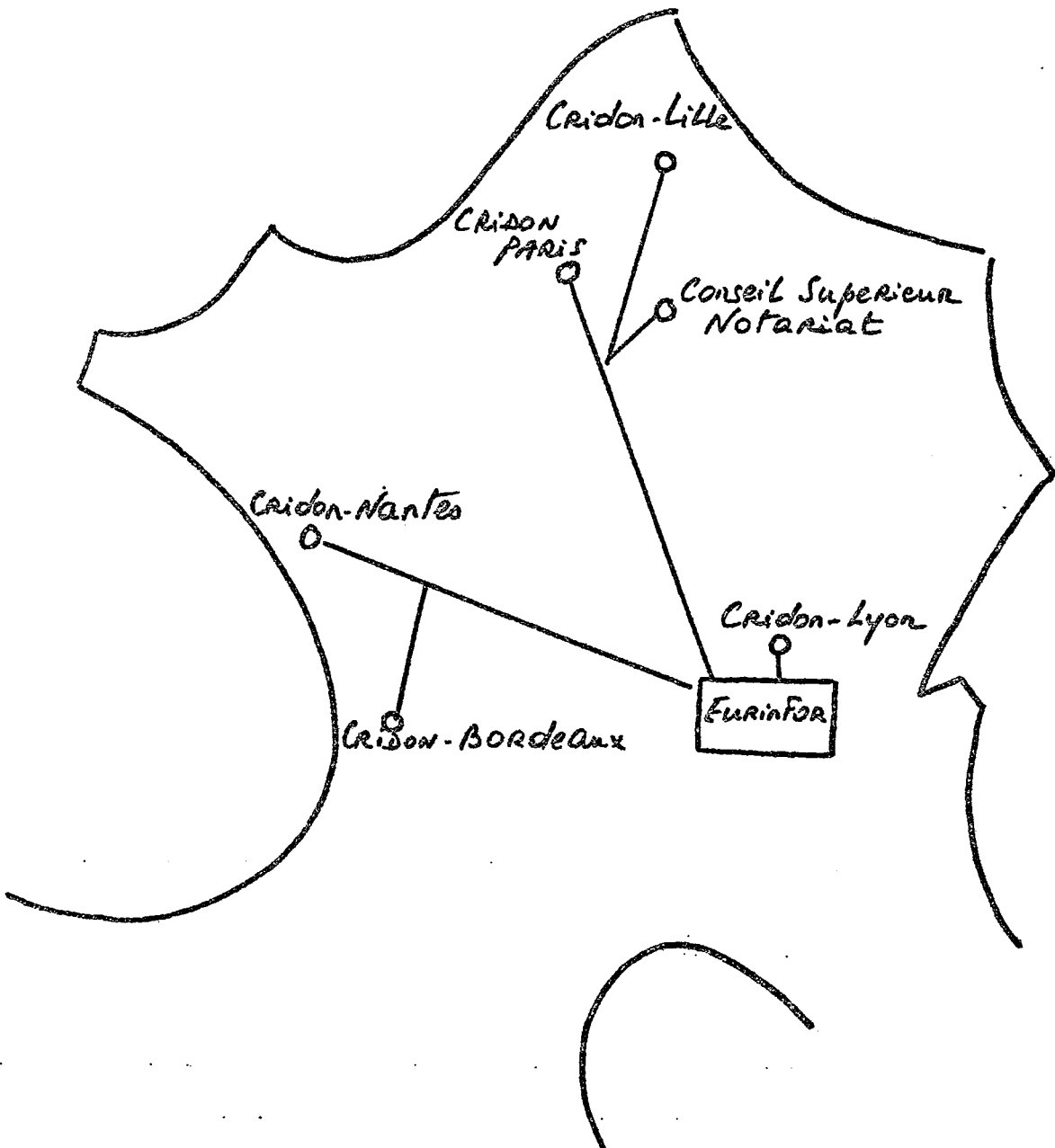
1-221 Le réseau de transmission (voir schéma page suivante)

II est, à l'heure actuelle, constitué de lignes spécialisées.

- CRIDON LYON - EURINFOR : ligne bande de base
4 800 bauds
- CRIDON LILLE - CRIDON PARIS - CONSEIL SUPERIEUR DU
NOTARIAT - EURINFOR : ligne 4 fils de qualité supérieure 4 800 bauds
- CRIDON NANTES - CRIDON BORDEAUX - EURINFOR : ligne
4 fils de qualite superieure 4 800 bauds

1-222 Les terminaux

Ce sont des consoles de visualisation TVT 6 000 (Thomson) associés à des imprimantes LX 180 (Logabax) Lille, Bordeaux, Nantes, Paris (CRIDON et Conseil Supérieur) : 1 écran et 1 imprimante par site
Lyon : 3 écrans et 2 imprimantes, ce centre effectuant la gestion du fonds documentaire.



2-1 CONTEXTE DE LA COMPARAISON

Faisant suite à la publication du rapport Nora-Minc sur l'informatisation de la société, les Pouvoirs Publics ont décidé en 1979 de favoriser la création et l'extension des bases et banques de données françaises.

Ainsi, dans le domaine de la documentation juridique, le Ministère de l'Industrie a pris contact avec les différents centres producteurs afin que ceux-ci imaginent des scénarii de croissance financée partiellement par l'Etat.

Le Notariat, à travers le CRIDON de LYON, remit un rapport d'extension du fonds documentaire. La perspective de constituer une base documentaire susceptible d'intéresser bon nombre de professions judiciaires et juridiques ainsi que les juristes d'entreprise, a entraîné un examen des différentes possibilités techniques d'exploitation du système documentaire.

Il fut notamment décidé de tester la dernière version disponible du logiciel Mistral, dans sa version IV, installé au G-CAM. Les différents essais ont débuté en janvier 1980, particulièrement ceux concernant le thésaurus. Bien qu'à ce jour l'ensemble des expérimentations n'aient pas eu lieu (la période de test s'étendra jusqu'en juin 1980), il nous semble possible de dégager d'ores et déjà certains points de comparaison des deux versions du logiciel Mistral.

Il faut rappeler que le système SYDONI est un système documentaire bibliographique fonctionnant par indexation. A ce titre le thésaurus, tant dans sa constitution que dans son fonctionnement, est capital. Le Droit est une branche des sciences humaines et à ce titre on ren-

contre beaucoup de difficultés pour définir par descripteurs une information juridique. Aussi aux inévitables doutes intellectuels que rencontre l'analyste, il convient de ne pas ajouter les inconvénients engendrés par certains logiciels documentaires.

2-2 CREATION DU LEXIQUE :

Le CRIDON de LYON qui a constitué son outil documentaire dès 1962, bien avant son automatisation (1976), a dans un premier temps recherché une liste disponible de mots-clés dans le domaine juridique.

Cette liste faisait défaut car celles qui existaient étaient alors :

soit trop générales (traités, ouvrages)
soit trop marquées par leurs origines (éditeurs)
soit ne tenaient pas suffisamment compte de la spécificité de la documentation juridique notariale.

Aussi, le point de départ, a-t-il été constitué d'une liste faite de la compilation de plusieurs autres. Cet outil de base qui ne comptait que quelques centaines de mots a été progressivement enrichi en fonction des besoins.

Puis très vite est apparue la nécessité de structurer cette liste dans un thésaurus. Les premières relations furent des relations de synonymie de type :

- juridique: exemple bail = louage
- documentaire: exemple voiture = véhicule automobile .

Ces relations, prises en compte par un système de sélection optique (sélecto) consistaient à signaler sur une même fiche de perforation les deux termes.

Les autres relations furent celles de hiérarchie, par la création de termes génériques et spécifiques ou encore de descripteurs "plus grand que" et "plus petit que"

exemple BAIL (terme générique)
 est plus grand que bail d'habitation)
 bail commercial } termes spé-
 bail rural } cifiques
 etc...

La prise en compte automatique par Sélecto de ces relations n'étaient pas possibles. Aussi l'analyste, au moment de la description de l'information, devait les signaler.

Le dernier type de relations créés fut les environnements également appelés relations de voisinage

exemple convention internationale
 environnement: traité international
 accord international

L'ensemble de ces relations venant enrichir le lexique original était consigné dans un thésaurus, en principe mis à jour, et remis à chaque analyste.

Au moment de l'automatisation du fonds documentaire en 1976 on pensa un moment saisir ce lexique, puis les différentes relations afin de constituer le thésaurus initial. Devant la difficulté de trouver un thésaurus réellement à jour et suffisamment représentatif des descripteurs utilisés par les analystes, on décida d'utiliser la procédure Mistral de constitution du lexique à "dictionnaire ouvert".

C'est à dire que tous les mots appartenant au champ indexation ont été introduits dans le lexique, avec leurs variations orthographiques et indifféremment du fait qu'ils existaient ou non dans le thesaurus.

Cette liste, qui éliminait les mots redondants était présentée alphabétiquement.

Après élimination des formes erronées et corrections sur les documents de la base, on procéda à l'entrée des différentes relations suivant les procédures propres à Mistral V 2 que nous décrirons au paragraphe suivant.

En ce qui concerne la création du thesaurus sur Mistral V 4 on a repris purement et simplement le thesaurus que nous avons constitué sur la version précédente. On peut cependant indiquer que la dernière version de Mistral accepte également la constitution du lexique à "dictionnaire ouvert".

Dans les deux cas cependant la question du choix entre "dictionnaire ouvert" et "dictionnaire fermé" est épineux pour le gestionnaire.

L'utilisation du "dictionnaire fermé", c'est à dire le rejet des descripteurs qui apparaissent sur des documents et qui ne sont pas reconnus dans la liste établie a priori, est semble-t-il beaucoup plus sécurisante : certitude que les descripteurs figurant sur les fiches d'analyse appartiennent réellement à une liste de mots que l'on a constitué. En revanche l'inconvénient, surtout dans l'automatisation de fonds préexistant, demeure l'important taux de rejet.

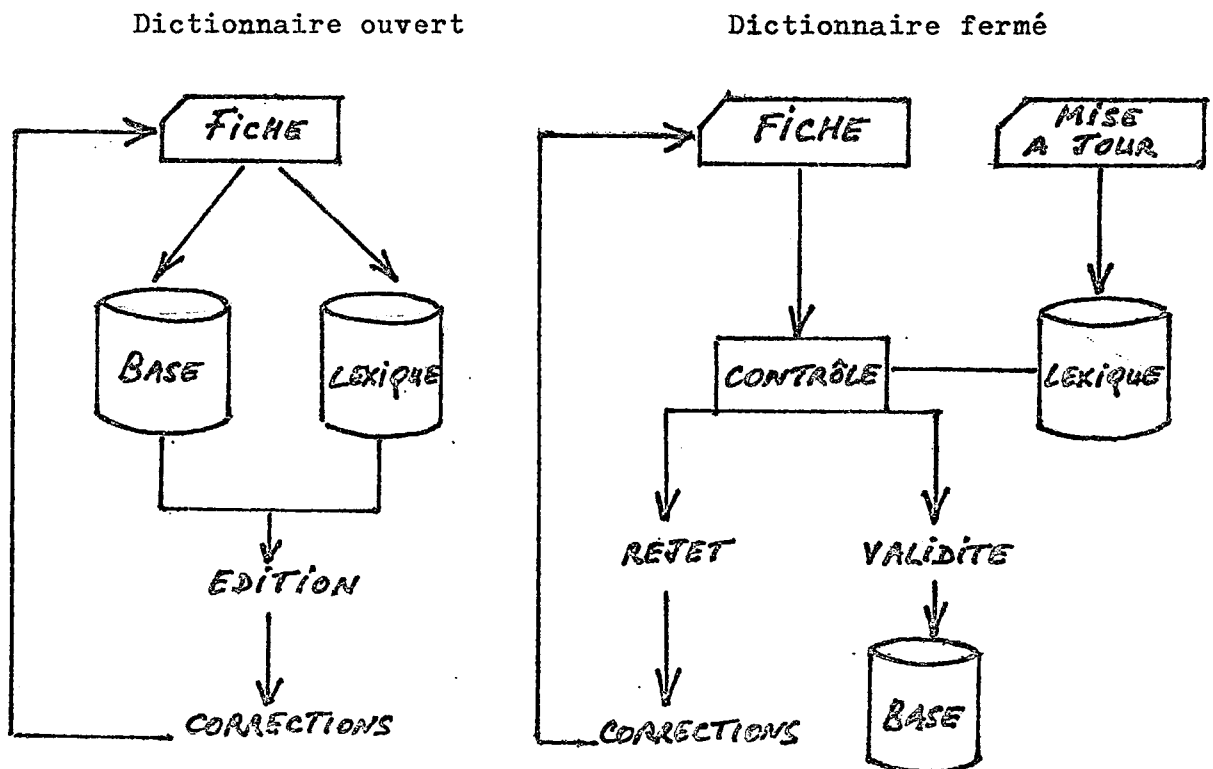
Dans les procédures Mistral, identiques dans les deux versions, le défaut de reconnaissance du descripteur au regard du dictionnaire fermé entraîne le rejet :

soit du champ indexation si l'erreur est qualifiée de légère.

Dans ce cas le reste du document est en attente et sera recyclé après la correction du champ indexation

soit de la totalité du document si l'erreur est qualifiée de grave. A ce niveau, on a souvent intérêt à considérer comme grave toute erreur sur le champ indexation.

Si on schématise les deux procédures de "dictionnaire ouvert" et "dictionnaire fermé", nous avons :



Au vue de notre expérience de constitution du lexique à "dictionnaire ouvert", il nous semble préférable d'opter pour la seconde possibilité qui permet de maîtriser son lexique, en l'enrichissant de certains cas de rejets, et d'avoir un fonds documentaire correct, sans manipuler les cas délicats de recyclages partiels ou totaux de documents, tels que décrits plus haut.

Il nous faut signaler qu'il est possible à tout moment de la vie du système de basculer d'une option vers l'autre. Ainsi, après avoir saisi l'intégralité du fonds avec un "dictionnaire ouvert", nous avons figé le lexique à un instant donné, puis après avoir effectué les corrections tant sur ce lexique que sur les documents, nous avons opté pour le "dictionnaire fermé".

Ce dictionnaire ne peut plus être enrichi ou modifié que selon les procédures ci-après de gestion du lexique et du thésaurus.

2-3 GESTION DU LEXIQUE ET DU THESAURUS :

Il est en fait un peu arbitraire, au niveau du programme Mistral, de distinguer lexique et thésaurus. Alors que l'on considère généralement un thésaurus comme étant un lexique enrichi de différentes relations sémantiques dans Mistral le thésaurus peut n'être qu'un simple lexique. Dorénavant, nous utiliserons indifféremment les termes lexique ou thésaurus, sauf le cas de visualisation (p.28) dans la version 4.

Dans les différentes sous-parties qui suivent nous décrirons :

- 1) Comment à partir du lexique précédemment créé on peut introduire de nouveaux descripteurs
- 2) Quelles sont les relations qu'il est possible d'introduire entre les descripteurs.

2-30 Introduction de nouveaux descripteurs :

Toutes les opérations sur le thésaurus sont codées sur un bordereau comportant :

- caractères 1 à 3 : code opération
- 4 à 72: libellé de l'opération
- 73 : code suite
- 74 à 78 : numérotation de la page
- 79 à 80 : numérotation des lignes dans la page (voir annexe 1 p.39 pour les différentes commandes)

Le code suite permet de poursuivre une commande sur une autre carte.

Ces remarques préliminaires sont valables pour toutes les opérations concernant le thésaurus nommément désigné. En effet, tout champ doté d'un fichier inversé peut avoir un thésaurus : dans le cadre de nos développements nous n'évoquerons que le thésaurus sur le champ indexation, le plus significatif pour nous.

Dans le cas de l'introduction d'un descripteur dans le lexique, le code opération est le blanc (⁵). Le mot prendra sa place suivant les critères de tris alphabétiques classiques tenant compte de certains caractères typographiques spéciaux (% , § etc...).

La commande est identique dans les deux versions, en ce qu'elles ont de comparable. En effet nous n'abordons pas ici le cas de la constitution de fichiers de mots vides et de fichiers d'index tels qu'ils résultent de l'indexation automatique dans la version IV. En revanche nous verrons plus loin (p.25) comment s'effectue la suppression de relations résultant de l'indexation automatique.

2-31 Création de synonymies :

Toutes les opérations de créations sur le thésaurus dans Mistral ont un code opération implicite à blanc.

L'opérateur utilisé est le signe =

Il est possible de créer une synonymie multiple du genre :

bail = baux = louage = louage de choses.

Cette synonymie peut de plus être affectée d'un terme préférentiel aux autres termes de la synonymie. Pour cela il convient d'utiliser l'opérateur X X

Ainsi dans la relation X X bail = baux etc, c'est le terme bail qui est préférentiel, ce qui aura notamment pour effet de regrouper sous ce terme, lors de l'édition du thésaurus, l'ensemble des autres relations.

Opération comparable dans les deux versions.

2-32 Création de hiérarchies :

Elle s'analyse comme étant la double création d'un terme générique et d'un terme spécifique.

Ainsi nous pouvons indifféremment écrire
bail > bail commercial
ou bail commercial < bail

L'écriture d'une seule de ces deux relations provoque l'inversion automatique de l'autre.

Il est possible en une seule opération d'indiquer une relation entre

- un générique et plusieurs spécifiques

bail } bail d'habitation, bail commercial

- un spécifique et plusieurs de ses génériques

bail de 9 ans < bail commercial, bail

Il est également possible de compléter ces relations par l'introduction simultanée d'un synonyme, préférentiel ou non :

- bail = louage } bail d'habitation, bail commercial

- X X bail = louage } bail d'habitation etc...

- X X bail de 9 ans = bail de neuf ans < bail etc...

Observations : identique en V 2 et V 4

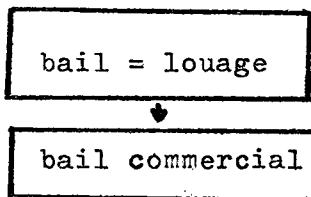
2-33 Isolement d'un mot :

Code opération : I,

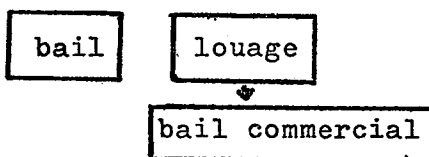
Dans le libellé : le mot clé à isoler

Action : suppression de toutes les hiérarchies et synonymies que le mot a avec les autres

On suppose la relation suivante existant dans le thésaurus
 bail = louage > bail commercial
 soit le schéma



On veut isoler le terme bail de tous les termes auxquels il est relié, sans pour autant le supprimer. Le résultat de l'isolement du terme bail est :

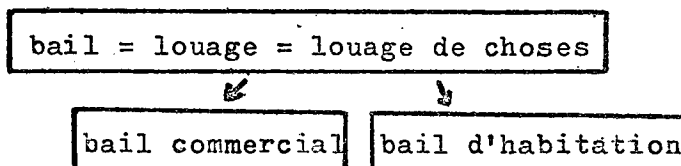


Observations:identique en V2 et V4

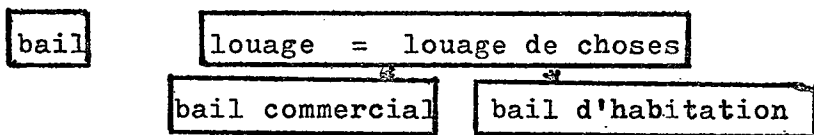
2-34 Suppression de la synonymie :

Code opération : S,
 Dans le libellé : le mot clé à séparer
 Action : suppression de la synonymie du mot avec les autres

On suppose qu'il existe dans le thésaurus la relation suivante
 bail = louage = louage de choses > bail commercial, bail d'habitation
 soit le schéma



On veut supprimer la synonymie que le terme bail a avec les autres termes, sans supprimer ce terme du thésaurus. Le résultat de la suppression de synonymie est :



Observations : identique en V2 et V4

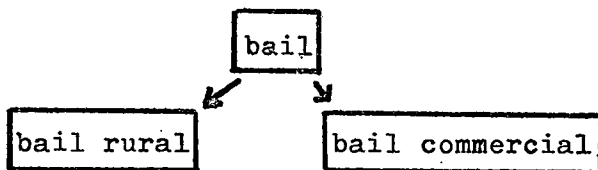
2-35 Suppression d'une relation hiérarchique :

Code opération : H,

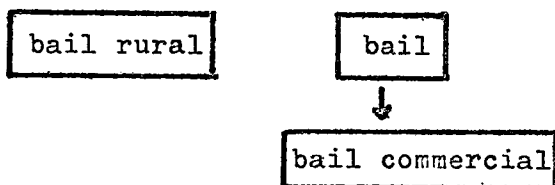
Libellé : les mots entre lesquels la hiérarchie doit être supprimée.

On suppose encore l'existence d'une relation suivante :

bail } bail commercial, bail rural
soit le schéma :



On désire supprimer la relation existant entre les termes bail et bail rural, sans affecter la relation entre bail et bail commercial. Le résultat de la suppression de la hiérarchie sera :



Observations : en V2, l'ordre aurait été le suivant H, bail, bail rural

en V4, l'ordre est H, bail > bail rural.

Les effets de l'action sont identiques

2-36 Retrait d'un mot

Code : D,

Libellé : le mot à retirer

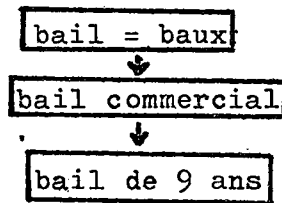
Action : le mot ne fait plus partie du thésaurus

On suppose l'existence dans le thésaurus de la relation suivante :

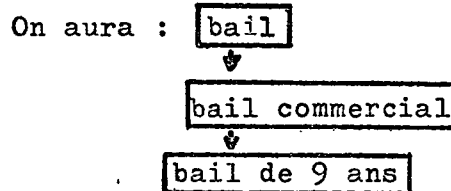
bail = baux

- > bail commercial (niveau 1)
- > bail de 9 ans (niveau 2)

soit le schéma :



Le retrait du mot baux aura pour effet de maintenir les relations sous le terme bail.



Observations : identique en V2 et V4

Il faut noter l'imperfection suivante : la suppression du terme dans le thésaurus ne supprime pas ipso facto ce terme dans les documents qu'il indexe.

Aussi, à moins d'effectuer simultanément le retrait dans le thésaurus et la modification sur les documents, on peut voir apparaître dans le champ indexation des termes qui n'existent plus dans le thésaurus.

2-37 Suppression d'une synonymie préférentielle

Code : P,

Libellé : le mot qui ne doit plus être préférentiel

Action : le mot n'est plus préférentiel

Ainsi, si nous avons :

X X véhicule automobile = voiture

et que nous fassions :

P, véhicule automobile

nous aurons :

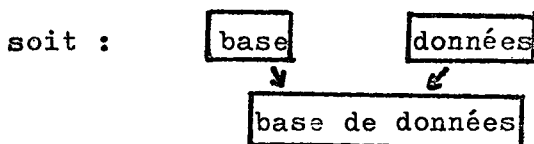
véhicule automobile = voiture

En fait, le terme préférentiel étant celui qui regroupe sous lui tous les synonymes et toutes les relations hiérarchiques, tant que l'on ne définit pas un nouveau terme préférentiel, il le demeure (non affecté des signes X X).

Observations : identique en V2 et V4

2-38 Les suppressions de relations résultant de l'indexation automatique (spécifique à V4)

On suppose qu'en indexant un texte, le système trouve le terme base de données. Ce terme ira se hiérarchiser sous base et sous données.



Dans cette hypothèse, il peut apparaître que la relation entre base et base de données se révèle comme peu intéressante. Il est alors possible de ne conserver qu'une des branches de la hiérarchie, celle de base de données vers données.

L'ordre est : H, base et données GRUP base. La particularité de ce type de relation est que le fléchage s'effectue en fait à double sens. Donc, toute écriture d'une suppression de relation dans le sens A vers B doit s'accompagner de la même écriture pour B vers A.

2-4 EDITIONS DES ETATS ET DU THESAURUS :

2-40 Les éditions de contrôle lors de la mise à jour :

2-400 Liste des commandes d'entrée

Elles sont numérotées dans l'ordre d'écriture des bordereaux en tenant compte des éventuelles commandes "suite" (voir annexe 2 page 46). Cette première liste permet de contrôler la qualité de la saisie et s'articule avec l'état suivant.

2-401 Liste des mots clés concernés avec les numéros
des commandes où ils apparaissent

Cette liste reprend chacun des termes, indépendant ou appartenant à une relation, de la liste précédente en les classant alphabétiquement et en associant le ou les numéros de commande d'entrée.

Ceci permet de retrouver pour un terme donné les opérations effectuées (voir annexe 3 page 49)

2-402 Liste des anomalies rencontrées

Elles sont de plusieurs types et de gravité différente (voir annexe 4 page 56) :

création d'un mot existant
suppression d'un mot inexistant
realisations d'ordres déjà effectuées
suppressions de relations inexistantes
affectation d'un synonyme préférentiel déjà défini
beaucoup plus grave : l'incompatibilité entre un ordre et les relations existantes

Exemple :

Existant : bail
 > bail d'habitation (niveau 1)
 > bail loi de 1948 (niveau 2)

Ordre : bail d'habitation = bail loi de 1948

Message d'erreur : hiérarchie détruite par synonymie

Cette modification doit s'effectuer en deux temps : suppression de la relation hiérarchique puis création de la synonymie. Il est possible dans une même exploitation de mise à jour du thésaurus de passer les deux ordres, pourvu que, chronologiquement, ce soit la suppression de hiérarchie qui soit traitée en premier.

2-41 Edition du thésaurus :

Le thésaurus est édité pour chaque champ (indexation, revue, auteur) lors de chaque mise à jour, dans la mesure où des modifications sont intervenues sur ce champ.(voir annexe 5 page 58)

Chaque semaine une dizaine de modifications du thésaurus indexation sont traitées. Dans la mesure où le CRIDON de LYON est le seul gestionnaire de la base, il convient que ses analystes soient dotés de thésaurus à jour. Faire en sorte que chacune de ces personnes ait le sien oblige à obtenir dix exemplaires par semaine. Or, par le jeu du nombre d'exemplaires possibles à chaque passage (3), il faut refaire trois sorties. Cette voie n'a donc pas été exploitée, et nous nous contentons de faire des sorties importantes chaque trimestre, afin de doter non seulement le service d'analyse mais également la soixantaine d'utilisateurs répartis dans les autres sites.

Une tentative d'édition du thésaurus sur microfiches avait été faite , qui avait le mérite d'être peu onéreuse et donc de pouvoir être réalisée en un grand nombre d'exemplaires chaque semaine. Cependant pour les utilisateurs, il s'avérait que le lecteur de microfiche était moins maniable que la consultation d'un épais document (plus de 800 pages, avec les problèmes classiques de reliure)

La version IV de Mistral offre à cet égard de très heureuses perspectives avec la visualisation du thésaurus. Il existe même la possibilité de visualiser le lexique ou le thésaurus.

Ainsi pour le lexique, que le terme existe ou non, il est listé les 10 mots qui alphabétiquement précèdent celui demandé ainsi que les 20 mots qui le suivent. A chacun de ces mots est associé le nombre d'apparitions du mot dans les documents (voir annexe 6 p.60)

En ce qui concerne le thésaurus, on indique à une question posée avec le terme choisi, (qui doit obligatoirement exister) le nombre de termes reliés soit par une relation de synonymie, soit par une relation de hiérarchie. On indique également le nombre d'apparitions du mot dans les documents.

Il ne s'agit pas du nombre de documents sélectionnés puisque celui-ci peut être plus élevé en fonction de l'intervention des relations sémantiques (voir annexe 7 page 63).

L'indication du nombre d'apparitions est à rapprocher de l'état des fréquences obtenu sur la version II (voir annexe 8 page 65).

Aussi complets que puissent apparaître les outils de création et de gestion du thésaurus dans Mistral versions II et IV, il nous a été nécessaire de les compléter par quelques possibilités spécifiques.

3-0 DEVELOPPEMENT D'OUTILS COMPLEMENTAIRES :

3-1 AU NIVEAU DES VERSIONS II et IV :

Les deux types de relations admis dans la version II (synonyme et hiérarchie) ont paru insuffisants pour rendre toutes les possibilités de liaisons entre termes, concepts, mots, notions.

Si dans le domaine des sciences exactes il est parfois aisé de définir avec précision les types de rapports existant entre les descripteurs caractéristiques de l'information, en revanche en sciences humaines et plus particulièrement en Droit "l'emboitage" et le chevauchement des descripteurs sont fréquents. Il convient alors de créer un nouveau type de relations suggérant l'existence d'une notion voisine.

Dans la version II de Mistral cette relation n'existe pas. L'outil construit pour effacer cette carence se présente de la façon suivante. Comme il est délicat de modifier le programme de création et de gestion du thésaurus sous Mistral, l'outil complémentaire a été développé en aval du thésaurus Mistral, c'est à dire au niveau de l'édition.

Il a été défini une zone de trois lignes de 60 caractères, libre dans son contenu, et associée, au moment de l'édition, au mot considéré du thésaurus. exemple : au mot "Prescription extinctive" existant au thésaurus, on associe une zone commentaire indiquant : "ENV. Déchéance quadriennale" (annexe 9 page 67).

Le bordereau d'entrée donne lieu à un compte rendu de saisie (annexe 10 page 72) où seuls peuvent être contrôlées :

- existence du mot dans le thésaurus, auquel on veut associer une zone de commentaire
 - existence du thésaurus (indexation, revue, auteur) sur lequel cette zone figurera
 - non existence d'un commentaire déjà associé au mot.
- Pour modifier le contenu de la zone commentaire, il faut, dans un premier temps, l'effacer puis écrire le nouveau contenu. La suppression de la zone se fait par une commande de caractères blancs (ou espaces).

La zone, après avoir subi ces contrôles primaires, est stockée sur une bande lue en parallèle avec le fichier thésaurus Mistral au moment de l'édition.

Les inconvénients de ce type de traitement spécifique sont surtout liés au fait que l'on ne travaille pas sous Mistral.

Ainsi, à la différence du traitement des hiérarchies ou toute relation " > " implique automatiquement une inversion de la relation en " < ", dans le cas de cet outil, toutes les réciprocités doivent être indiquées.

Ainsi dans l'exemple pris plus haut, si on désire avoir un environnement réciproque il faudra inscrire :

- 1) Prescription extinctive
environnement : déchéance quadriennale
- 2) Déchéance quadriennale
environnement : prescription extinctive

Autre type d'inconvénient : du fait que le contenu de la zone commentaire soit libre on peut indiquer des environnements sur des termes qui n'existent pas ou plus.

Exemple :

1er temps : création de l'environnement
apport partiel d'actif
environnement : branche complète d'activité

2ème temps : suppression dans le thésaurus du mot
"branche complète d'activité"

En fait l'environnement existe toujours.
L'utilisateur en visualisant le mot "apport partiel d'actif" interrogera ensuite avec le critère "branche complète d'activité" provoquant le message "mot-clé inconnu du thésaurus" bien que précédemment visualisé.

En travaillant sous les procédures Mistral de gestion du thésaurus il serait possible d'effacer un mot clé, par ailleurs supprimé du thésaurus, de toutes les zones commentaires où il figure.

Enfin dernier inconvénient de cet outil spécifique : la zone commentaire ne s'associe pas expressément au terme préférentiel. Lorsqu'un terme est préférentiel par rapport à ses synonymes cela implique que toutes les relations hiérarchiques apparaîtront sous ce terme. C'est la certitude pour l'utilisateur, qu'en se reportant à ce terme il verra tout le champ sémantique du mot considéré.

Or la zone commentaire peut s'associer à n'importe quel terme, pourvu qu'il soit existant au thésaurus. Ainsi elle pourra figurer avec un mot clé non préférentiel.

Exemple :

× × terres incultes (× × signifie préférentiel)
= friches
= terre inculte

Environnement : taillis

L'environnement aurait pu figurer pour le terme "friches" sans que l'on puisse signaler cette anomalie.

Cela implique que le gestionnaire du thésaurus, avant de créer tout commentaire, devra vérifier :

- 1) s'il existe un terme synonymique préférentiel
- 2) s'il y a lieu de créer la réciprocité de la relation
- 3) si le terme signalé comme "environnement" existe bien.

Ces inconvénients de création et de gestion de la zone commentaire sont cependant effacés par les services rendus. En effet si l'utilisation de cette zone l'est surtout pour le signalement d'environnement (voir aussi) elle permet également de :

-lever des ambiguïtés liées à une typographie pauvre (non accentuée)

exemple : MARCHE

peut tout à la fois indiquer une marche d'escalier, un marché forain, ou un marché de prestations de services par exemple. La zone commentaire permettra alors de préciser le cas d'utilisation du mot.

-indiquer la matière dans laquelle ce mot est utilisé

exemple : Terrain procuré

Commentaire : en matière de construction

-signaler des termes qui ont une relation moins forte que l'environnement mais qui gravitent, d'un peu plus loin, autour du concept.

exemple : maladie mentale

existe : aliéné, incapable majeur

-d'indiquer des confusions à éviter entre des notions qui a priori semblent proches

exemple : maître valet

différent de ouvrier agricole

servante de ferme

Dans la version IV de Mistral les possibilités de base semblent plus larges que V 2 pour le traitement de ce type de relations. Le manuel d'utilisation indique que pour le thésaurus on peut se servir, outre les hiérarchies et les synonymes, de la relation "TREL" ou "TA" c'est à dire termes reliés ou associés. Au moment où nous rédigeons cette étude la possibilité n'a pas encore pu être testée sur la version IV : nous étudions tout d'abord la manière de reprendre en compte le contenu des zones commentaires élaborées sous le précédent système. Mais il semble d'ores et déjà que si nous gagnons sur le plan d'un module intégré dans Mistral en revanche tous les inconvénients de gestion de la zone commentaire ne pourront être supprimés.

3-2 PROSPECTIVES :

En guise de conclusion, et parce que notre connaissance des deux versions du logiciel Mistral nous a montré leurs faiblesses et leurs richesses, nous serions tentés de définir les spécifications d'un outil de gestion du thésaurus, en temps réel.

Cela suppose liminairement que création et gestion du fonds documentaire lui-même peuvent s'effectuer en temps réel, ce qui n'est le cas à l'heure actuelle sur aucune de ces deux versions.

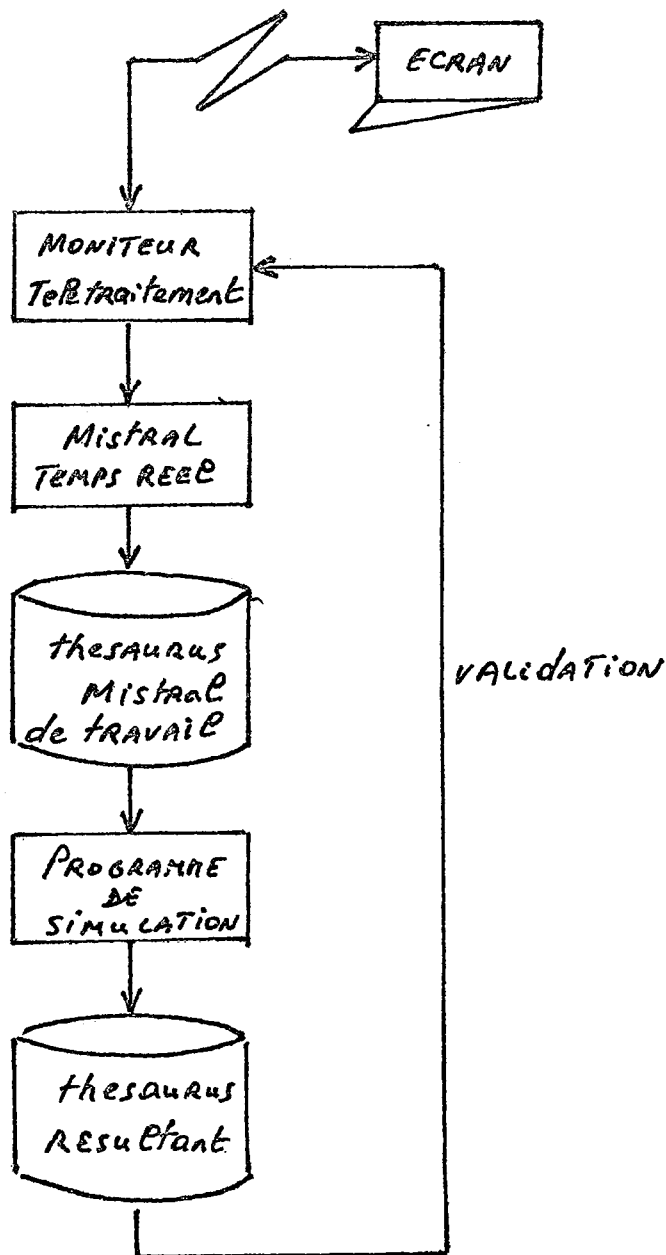
Les défauts du traitement différé -allongement des délais de corrections, alourdissement des procédures de contrôle- nous incitent à penser que pour les thésauri évolutifs, non figés ou qui connaissent de grandes fréquences de modifications, une solution pourrait être trouvée dans le temps réel.

Les bordereaux de création sont sources d'erreur au double niveau du rédacteur et de la saisie. Une entrée des mots nouveaux directement au terminal avec procédure de validation élimine déjà une étape.

Mais c'est surtout pour la création ou la modification des relations que cet outil nous semble intéressant. Par exemple en version II, l'intégralité des relations n'apparaît sous un terme que jusqu'au niveau 2 des spécifiques, ceci afin de ne pas alourdir le volume des éditions, car il est possible d'éditer jusqu'au niveau 5. Le gestionnaire, au moment où il demande une modification d'une hiérarchie préexistante ne peut connaître par avance tous les effets en chaîne qu'engendrera cette modification sur un niveau 2, ou plus, de spécifique.



On pourrait alors imaginer le schéma suivant :



ESULTAT : Si validation → le thesaurus résultant remplace le thesaurus Mistral (différent du Thésaurus de travail)

Si non validation → le thesaurus Mistral est inchangé

B : outre l'écriture du programme de simulation, qui suppose que l'ensemble des outils de mise à jour batch soit adapté au temps réel, il faut également dupliquer le fichier thesaurus.

L'utilisateur, à partir de sa console, indique la commande qu'il passe :

Exemple : Hippisme > cheval

Le thésaurus Mistral indique alors que :

Cheval > manège de chevaux
et Hippisme > manège de chevaux

Le programme de simulation indique quel sera l'état des relations si la commande est acceptée :

Hippisme > cheval
> manège de chevaux
 < cheval

"Cheval" se trouve alors placé au même niveau de hiérarchie sous "hippisme" que "manège de chevaux" alors qu'il existait précédemment une relation de supériorité. L'utilisateur validera ou non sa commande et ses effets et le cas échéant reconstruira un arbre.

Ce type d'outil n'est qu'un exemple de ceux dont les gestionnaires de bases de données ont besoin, au delà de la simple interrogation. Sans doute les applications suffisamment stabilisées ne requièrent pas la mise en oeuvre de ces procédures mais l'extension prévisible de la production de bases peut inciter les concepteurs de Mistral à étudier et à offrir cette possibilité.

Le CRIDON pour sa part, après avoir oeuvré pour la mise en place de couteux mais utiles programmes de saisie contrôlée en temps réel, qui lui sont propres, souhaite que ces outils, dans la mesure où ils sont susceptibles d'intéresser d'autres utilisateurs, soient repris, développés et maintenus par le constructeur de Mistral.

B I B L I O G R A P H I E

=====

MISTRAL V 2

- . Mistral, Recherche documentaire, description générale
Référence document : 4017 E/FR, juillet 1971 de la
CII-HB

- . Mistral, Recherche documentaire, manuel d'utilisation
Référence document : 4071 E1/FR, août 1974 de la
CII-HB

Additif : 4071 E1/FR add, septembre 1976 de la CII-HB

SUMER: plaquette réalisée par EURINFOR-CISI

MISTRAL V 4

- . Mistral, manuel d'utilisation, octobre 1978
Documentation française

- . Documents CII-HB
OOF.3-7547 Description fonctionnelle
OOF.3-7465 Guide de l'utilisateur

ANNEXE 1

=====

Bordereaux d'introduction de commandes sur le thésaurus

Code : ~~bbb~~ : création

~~bbb~~ x X : préférentiel

i, ~~b~~ : isolement d'un terme

D, ~~b~~ : suppression d'un terme

H, ~~b~~ : suppression d'une hiérarchie

P, ~~b~~ : suppression d'un préférentiel

code	10	20	30	40	50	60	70	80	90	100
F.I.D. IND.										0
D. O.R.G.A.N.I.S.M.E										0
R. CONSEIL DE SURVEILLANCE										0
H. GERANT TECHNIQUE, DIRIGEANT SOCIAL										0
H. GERANT DE FAIT, DIRIGEANT SOCIAL										0
H. GERANT DE FAIT, GERANT										0
R. LOCATAIRE GERANT										0
H. PRISE DE PARTICIPATION, GROUPE DE SOCIETES										0
H. PART DE FONDATEURS, PART SOCIALE										0
H. APPORT EN INDUSTRIE, PART DE FONDATEUR										10
B. BANQUE POPULAIRE, ORGANISME DE CREDIT										11
C. CAISSE CENTRALE DE CREDIT COOPERATIF, SOCIETE DE CREDIT										12
H. CAISSE DE CREDIT AGRICOLE, SOCIETE DE CREDIT										13
H. COOPERATIVE OUVRIERE DE CREDIT, SOCIETE DE CREDIT										14
H. CREDIT MUTUEL, SOCIETE DE CREDIT										15
H. SOCIETE DE CREDIT DIFFERE, SOCIETE										16
B. BANQUE POPULAIRE, BANQUE										17
H. SOCIETE DE CREDIT DIFFERE, SOCIETE										18
H. SOCIETE DE CREDIT FONCIER, SOCIETE										19
H. SOCIETE DE CREDIT IMMOBILIER, SOCIETE										20
H. COOPERATIVE OUVRIERE DE CREDIT, BANQUE										21
H. CAISSE DE CREDIT AGRICOLE, BANQUE										22
H. ACTION NOMINATIVE, VALEUR MOBILIERE										23
H. ACTION AU PORTEUR, VALEUR MOBILIERE										24

code	10	20	30	40	50	60	70	80	90	100
H	APPORTS (CIVIL)	APPORT EN ESPECES								
H	APPORTS (CIVIL)	APPORT EN INDUSTRIE								
H	APPORTS (CIVIL)	APPORT EN NATURE								
H	APPORT EN JOUISSANCE	APPORT EN SOCIETE								
H	APPORT EN INDUSTRIE	APPORT EN NATURE								
H	APPORT FICTIF	APPORT EN NATURE								
H	APPORT PARTIEL D'ACTIF	APPORT EN NATURE								
H	APPORT PUR ET SIMPLE	APPORT EN SOCIETE								
H	APPORT FICTIF	APPORT CIVIL								
H	APPORT EN SOCIETE	MUTATION A TITRE ONEREUX								
H	APPORTS (CIVIL)	MUTATION A TITRE ONEREUX								
H	APPORT FICTIF	CAPITAL SOCIAL								
H	APPORT EN ESPECES	APPORT CIVIL								
H	APPORT EN ESPECES	CAPITAL SOCIAL								
H	APPORT EN INDUSTRIE	APPORTS (CIVIL)								
H	APPORT EN INDUSTRIE	CAPITAL SOCIAL								
H	APPORT EN NATURE	APPORTS (CIVIL)								
H	APPORT EN NATURE	CAPITAL SOCIAL								
H	APPORT EN JOUISSANCE	APPORTS (CIVIL)								
H	APPORT EN JOUISSANCE	CAPITAL SOCIAL								
H	APPORT EN PROPRIETE	APPORTS (CIVILS)								
H	APPORT EN PROPRIETE	CAPITAL SOCIAL								
H	APPORT PARTIEL D'ACTIF	APPORTS (CIVIL)								
H	APPORT PARTIEL D'ACTIF	CAPITAL SOCIAL								

code	10	20	30	40	50	60	70	80	90
	APPORTS (CIVIL), CAPITAL SOCIAL								0
	OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT, HOLDING								02
	PRIME D'INCITATION A L'EMBAUCHE D'UN PREMIER SALARIE								03
	SOCIETE CONVENTIONNEE								04
	SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE [PARTICULIERE]								05
	SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE (PARTICULIERE)								06
	SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE PARTICULIERE								07
	SOCIETE CIVILE PARTICULIERE								08
	SOCIETE CIVILE PARTICULIERE [IMMOB.]								09
	SOCIETE CIVILE PARTICULIERE (IMMOB.)								10
	SOCIETE CIVILE PARTICULIERE IMMOBILIERE								11
	SOCIETE CIVILE PARTICULIERE [IMMOB.]								12
	BOURSE								13
	PRIME D'INCITATION A L'EMBAUCHE DES SALARIES								14
	MEDECIN								15
									16
									17
									18
									19
									20
									21
									22
									23
									24
									25
									26
									27
									28
									29
									30

10.0.3

code	10	20	30	40	50	60	70	80	90
	CAISSE DE CREDIT	HOTELIER	<	ORGANISME DE CREDIT					01
	*MEMBRE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE								02
	*MEMBRE DU DIRECTOIRE								03
	GERANT DE SOCIETE	>	GERANT DE FAIT,	GERANT TECHNIQUE					04
	*GERANT LIBRE =	LOCATION-GERANCE							05
	GERANT LIBRE	<	GERANT						06
	GRUPE DE SOCIETES	>	ENTENTE						07
	TITRES DE SOCIETE	>	PART DE FONDATEURS						08
	SOCIETE DE CAUTION MUTUELLE	<	SOCIETE DE CREDIT						09
	SOCIETE DE CREDIT FONCIER	<	SOCIETE DE CREDIT						10
	SOCIETE DE CREDIT IMMOBILIER	<	SOCIETE DE CREDIT						11
	*SOCIETE COOPERATIVE DE CAUTION MUTUELLE =	SOCIETE DE CAUTION MUTUELLE							12
									13
	*VALEURS MOBILIERES								14
	APPORT EN NATURE	>	APPORT PUR ET SIMPLE						15
	APPORT EN SOCIETE	>	APPORT FICTIF						16
	FUSION	SCISSION	<	SCISSION					17
	SCISSION	>	APPORT PARTIEL D'ACTIF						18
	SOCIETES IMMOB. D'INVESTISSEMENT =	S. i. i.							19
	PRISE DE CONTRÔLE	>	OFFRE PUBLIQUE D'ECHANGE,	BLOC DE CONTRÔLE					20
	PERSÖNNE MORALE =	PERSÖNNES MORALES							21
	SOCIETE D'INVESTISSEMENT	>	SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE						22
	SOCIETE DE GESTION	>	SOCIETE DE GESTION IMMOBILIERE						23
	PRIME D'INCITATION A L'EMBAUCHE D'UN PREMIER SALARIE								24

code	10	20	30	40	50	60	70	80	90	100
	SOCIETE	DE CONSTRUCTION	>	SOCIETE LOI DE 1938						01
	SOCIETE	>	SOCIETE DE FAIT, SAIF, SOCIETE D'EXPLOITATION							02
	CAISSE	DE CREDIT MUTUEL								03
	ARBRE	DE NOEL	<	ARBRE						04
	PERSONNE	MORALE =	PERSONNES	MORALES						05
	PREVENU									06
	JONCTION	DE POSSESSION								07
	CARACTERE	EQUIVOQUE								08
	ACCUSE									09
	TRIBUNAL	CORRECTIONNEL	<	JURIDICTION REPRESSIVE						10
	COUR	D'ASSISES	<	JURIDICTION REPRESSIVE						11
	REGIME	SIMPLIFIE =	MINI-REEL							12
	ACQUITTEMENT									13
	LOUISIANE									14
	PROFESSION	MEDICALE	>	MEDECIN, CHIRURGIEN, ANESTHESISTE						15
	PROFESSION	PARAMEDICALE	>	KINESITHERAPEUTE, INFIRMIERE, DENTISTE, PHARMACIEN, ORTHOPEDISTE, PEDICURE, SAGE-FEMME						16
	INFIRMIER	=	INFIRMIERE							17
										18
										19
										20
										21
										22
										23
										24

suite

1005

ANNEXE 2

=====

Liste des commandes d'entrée

-46-

THESAURUS UPDATING COMMANDS

FIELD : IND

COMMAND NUMBER	CONTENTS OF COMMANDS CARDS	SEQUENCE NUMBER
1	D, O.R.G.A.N.I.S.M.E .D.E..C.R.E.D.I.T	100102
2	P, CONSEIL DE SURVEILLANCE	100103
3	H, GERANT TECHNIQUE, DIRIGEANT SOCIAL	100104
4	H, GERANT DE FAIT, DIRIGEANT SOCIAL	100105
5	H, GERANT DE FAIT, GERANT	100106
6	P, LOCATAIRE GERANT	100107
7	H, PRISE DE PARTICIPATION, GROUPE DE SOCIETES	100108
8	H, PART DE FONDATEURS, PART SOCIALE	100109
9	H, APPORT EN INDUSTRIE, PART DE FONDATEUR	100110
10	H, SOCIETE DE CREDIT DIFFERE, SOCIETE	100116
11	H, BANQUE POPULAIRE, BANQUE	100117
12	H, SOCIETE DE CREDIT DIFFERE, SOCIETE	100118
13	H, SOCIETE DE CREDIT FONCIER, SOCIETE	100119
14	H, SOCIETE DE CREDIT IMMOBILIER, SOCIETE	100120
15	H, COOPEFATIVE OUVRIERE DE CREDIT, BANQUE	100121
16	H, CAISSE DE CREDIT AGRICOLE, BANQUE	100122
17	H, ACTION NOMINATIVE, VALEUR MOBILIERE	100123
18	H, ACTION AU PORTEUR, VALEUR MOBILIERE	100124
19	H, APPORTS(CIVIL), APPORT EN ESPECES	100201
20	H, APPORTS(CIVIL), APPORT EN INDUSTRIE	100202
21	H, APPORTS(CIVIL), APPORT EN NATURE	100203
22	H, APPORT EN JOUISSANCE, APPORT EN SOCIETE	100204
23	H, APPORT EN INDUSTRIE, APPORT EN NATURE	100205
24	H, APPORT FICTIF, APPORT EN NATURE	100206
25	H, APPORT PARTIEL D'ACTIF, APPORT EN NATURE	100207
26	H, APPORT PUR ET SIMPLE, APPORT EN SOCIETE	100208
27	H, APPORT FICTIF, APPORT CIVIL	100209
28	H, APPORT EN SOCIETE, MUTATION A TITRE ONEREUX	100210
29	H, APPORTS(CIVIL), MUTATION A TITRE ONEREUX	100211
30	H, APPORT FICTIF, CAPITAL SOCIAL	100212
31	H, APPORT EN ESPECES, APPORT CIVIL	100213
32	H, APPORT EN ESPECES, CAPITAL SOCIAL	100214
33	H, APPORT EN INDUSTRIE, APPORTS(CIVIL)	100215
34	H, APPORT EN INDUSTRIE, CAPITAL SOCIAL	100216
35	H, APPORT EN NATURE, APPORTS(CIVIL)	100217
36	H, APPORT EN NATURE, CAPITAL SOCIAL	100218
37	H, APPORT EN JOUISSANCE, APPORTS(CIVIL)	100219
38	H, APPORT EN JOUISSANCE, CAPITAL SOCIAL	100220
39	H, APPORT EN PROPRIETE, APPORTS(CIVILS)	100221
40	H, APPORT EN PROPRIETE, CAPITAL SOCIAL	100222

THESAURUS UPDATING COMMANDS

FIELD : IND

COMMAND NUMBER	CONTENTS OF COMMANDS CARDS	SEQUENCE NUMBER
41	H, APPORT PARTIEL D'ACTIF, APPORTS(CIVIL)	100223
42	H, APPORT PARTIEL D'ACTIF, CAPITAL SOCIAL	100224
43	H, APPORTS(CIVIL), CAPITAL SOCIAL	100301
44	H, OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT, HOLDING	100302
45	D, SOCIETE CONVENTIONNEE	100304
46	D, SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE [PARTICULIERE]	100305
47	D, SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE (PARTICULIERE)	100306
48	D, SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE PARTICULIERE	100307
49	I, SOCIETE CIVILE PARTICULIERE	100308
50	D, SOCIETE CIVILE PARTICULIERE [IMMOB.]	100309
51	D, SOCIETE CIVILE PARTICULIERE (IMMOB.)	100310
52	D, SOCIETE CIVILE PARTICULIERE IMMOBILIERE	100311
53	D, SOCIETE CIVILE PARTICULIERE[IMMOB.]	100312
54	D, BOURSE	100313
55	D, PRIME D'INCITATION A L'EMBAUCHE DES SALARIES	100314
56	I, MEDECIN	100315
57	CAISSE DE CREDIT HOTELIER < ORGANISME DE CREDIT	100401
58	**MEMBRE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE	100402
59	**MEMBRE DU DIRECTOIRE	100403
60	GERANT DE SOCIETE > GERANT DE FAIT, GERANT TECHNIQUE	100404
61	**GERANT LIBRE = LOCATION-GERANCE	100405
62	GERANT LIBRE < GERANT	100406
63	GROUPE DE SOCIETES > ENTENTE	100407
64	TITRES DE SOCIETE > PART DE FONDATEURS	100408
65	SOCIETE DE CREDIT FONCIER < SOCIETE DE CREDIT	100410
66	SOCIETE DE CREDIT IMMOBILIER < SOCIETE DE CREDIT	100411
67	**SOCIETE COOPERATIVE DE CAUTION MUTUELLE = SOCIETE DE CAUTION MUTUELLE	100412
	E	100413
68	**VALEURS MOBILIERES	100414
69	APPORT EN NATURE > APPORT PUR ET SIMPLE	100415
70	APPORT EN SOCIETE > APPORT FICTIF	100416
71	FUSION SCISSION < SCISSION	100417
72	SCISSION > APPORT PARTIEL D'ACTIF	100418
73	SOCIETES IMMOB. D'INVESTISSEMENT = S.I.I.	100419
74	PRISE DE CONTROLE > OFFRE PUBLIQUE D'ECHANGE, BLOC DE CONTROLE	100420
75	PERSONNE MORALE = PERSONNES MORALES	100421
76	SOCIETE D'INVESTISSEMENT > SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE	100422
77	SOCIETE DE GESTION > SOCIETE DE GESTION IMMOBILIERE	100423
78	PRIME D'INCITATION A L'EMBAUCHE D'UN PREMIER SALARIE	100424
79	SOCIETE DE CONSTRUCTION > SOCIETE LOI DE 1938	100501

THESAURUS UPDATING COMMANDS

FIELD : IND

COMMAND NUMBER	CONTENTS OF COMMANDS CARDS	SEQUENCE NUMBER
80	SOCIETE > SOCIETE DE FAIT, SAIF, SOCIETE D'EXPLOITATION	100502
81	**CAISSE DE CREDIT MUTUEL	100503
82	ARBRE DE NOEL < ARBRE	100504
83	PERSONNE MORALE = PERSONNES MORALES	100505
84	PREVENU	100506
85	JONCTION DE POSSESSION	100507
86	CARACTERE EQUIVOQUE	100508
87	ACCUSE	100509
88	TRIBUNAL CORRECTIONNEL < JURIDICTION REPRESSIVE	100510
89	COUR D'ASSISES < JURIDICTION REPRESSIVE	100511
90	REGIME SIMPLIFIE = MINI-REEL	100512
91	ACQUITTEMENT	100513
92	LOUISIANE	100514
93	PROFESSION MEDICALE > MEDECIN, CHIRURGIEN, ANESTHESISTE	100515
94	PROFESSION PARAMEDICALE > KINESITHERAPEUTE, INFIRMIERE, DENTISTE, PHARM-	100516
	ACIEN, ORTHOPHONISTE, PEDICURE, SAGE-FEMME	100517
95	INFIRMIER = INFIRMIERE	100518

ANNEXE 3

=====

Descripteurs rapprochés des numéros de commandes d'entrée

DESCRIPTORS IN THESAURUS UPDATING COMMANDS

FIELD : IND

DESCRIPTORS
 COMMAND NUMBER

 ACCUSE
 87
 ACQUITTEMENT
 91
 ACTION AU PORTEUR
 15
 ACTION NOMINATIVE
 17
 ANESTHESISTE
 93
 APPORT CIVIL
 27 31
 APPORT EN ESPECES 32
 19 31
 APPORT EN INDUSTRIE 23 33 34
 9 20
 APPORT EN JOUISSANCE 38
 20 37
 APPORT EN NATURE 24 25 35 36 69
 21 23
 APPORT EN PROPRIETE 59 40
 59 40
 APPORT EN SOCIETE 22 70
 22 26
 APPORT FICTIF 24 27 30 70
 24 27
 APPORT PARTIEL D'ACTIF 25 41 42 72
 25 41
 APPORT PUR ET SIMPLE 26 69
 26 69
 APPORTS(CIVIL)
 19 20 21 29 33 35 37 41 43
 APPORTS(CIVILS)
 39
 ARBRE
 82
 ARBRE DE NOEL
 82
 BANQUE
 11 15 16
 BANQUE POPULAIRE
 11

DESCRIPTORS IN THESAURUS UPDATING COMMANDS

FIELD : IND

DESCRIPTORS

COMMAND NUMBER

 BLOC DE CONTROLE

	74								
BOURSE	54								
CAISSE DE CREDIT AGRICOLE	16								
CAISSE DE CREDIT HOTELIER	57								
CAISSI DE CREDIT MUTUEL	81								
CAPITAL SOCIAL	30	32	34	36	38	40	42	43	
CARACTERE ERUIVOQUE	86								
CHIRUASIEH	65								
CONSEIL DE SURVEILLANCE	2								
COOPERATIVE OUVRIERE DE CREDIT	15								
COUF D'ASSISES	89								
DENTISTE	64								
DIRIGEANT SOCIAL	3								
ENTENTE	65								
FUSION SCISSION	71								
GERANT	5	62							
GERANT DE FAIT	5		60						
GERANT DE SOCIETE	60								
GERANT LIBRE	61	62							
GERANT TECHNIQUE	3	60							
GROUPE DE SOCIETES	7	63							

DESCRIPTORS IN THESAURUS UPDATING COMMANDS

FIELD : IND

DESCRIPTORS	COMMAND NUMBER
HOLDING	
44	
INFIRMIER	
95	
INFIRMIERE	
94 95	
JONCTION DE POSSESSION	
85	
JURIDICTION REPRESSIVE	
88 90	
KINESITHEPEUTE	
91	
LOCATAIRE GERANT	
0	
LOCATION-GERANCE	
01	
LOUISIANE	
02	
MEDECIN	
56 93	
MEMBRE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE	
58	
MEMBRE DU DIRECTOIRE	
59	
MINI-PEEL	
90	
MUTATION A TITRE ONEREUX	
28 29	
O.P.G.A.N.I.S.M.E .D.E..C.R.E.D.I.T	
1	
OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT	
64	
OFFRE PUBLIQUE D'ECHANGE	
71	
ORGANISME DE CREDIT	
57	
ORTHOPHONISTE	
62	
PART DE FONDATEUR	
9	
PART DE FONDATEURS	
8 54	

DESCRIPTORS IN THESAURUS UPDATING COMMANDS

FIELD : IND

-53-

```

DESCRIPTORS
  COMMAND NUMBER
-----
PART SOCIALE
  5
PEDICURE
  04
PERSONNE MORALE
  75      03
PERSONNES MORALES
  75      03
PHARMACIEN
  04
PREVENU
  04
PRIME D'INCITATION A L'EMBAUCHE D'UN PREMIER SALARIE
  72
PRIME D'INCITATION A L'EMBAUCHE DES SALARIES
  55
PRISE DE CONTROLE
  74
PRISE DE PARTICIPATION
  7
PROFESSION MEDICALE
  03
PROFESSION PARAMEDICALE
  04
REGIME SIMPLIFIE
  07
S.I.I.
  70
SAGE-FEMME
  04
SAIF
  00
SCISSION
  71      72
SOCIETE
  11      12      13      14      80
SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE (PARTICULIERE)
  10
SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE (PARTICULIERE)
  11
SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE PARTICULIERE
  12
  
```

DESCRIPTORS IN THESAURUS UPDATING COMMANDS

FIELD : IND

DESCRIPTORS

COMMAND NUMBER	DESCRIPTOR
	SOCIETE CIVILE PARTICULIERE
49	SOCIETE CIVILE PARTICULIERE [IMMOB.]
50	SOCIETE CIVILE PARTICULIERE (IMMOB.)
51	SOCIETE CIVILE PARTICULIERE IMMOBILIERE
52	SOCIETE CIVILE PARTICULIERE[IMMOB.]
53	SOCIETE CONVENTIONNEE
45	SOCIETE COOPERATIVE DE CAUTION MUTUELLE
67	SOCIETE D'EXPLOITATION
68	SOCIETE D'INVESTISSEMENT
76	SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE
70	SOCIETE DE CAUTION MUTUELLE
67	SOCIETE DE CONSTRUCTION
79	SOCIETE DE CREDIT
65	SOCIETE DE CREDIT DIFFERE
10	SOCIETE DE CREDIT FONCIER
17	SOCIETE DE CREDIT IMMOBILIER
14	SOCIETE DE FAIT
63	SOCIETE DE GESTION
77	SOCIETE DE GESTION IMMOBILIERE
77	SOCIETE LOI DE 1958
70	SOCIETES IMMOB. D'INVESTISSEMENT
73	

DESCRIPTORS IN THESAURUS UPDATING COMMANDS

FIELD : IND

DESCRIPTORS
COMMAND NUMBER

TITRES DE SOCIETE

64

TRIBUNAL CORRECTIONNEL

85

VALEUR MOBILIERE

17

18

VALEURS MOBILIERES

68

-55-

ANNEXE 4

=====

Etat d'anomalies sur les commandes d'entrée

COMMAND NUMBER : 4
*PR 112 TRAME NON MODIFIE

COMMAND NUMBER : 2
*PR 129 DESCRIPTEUR SANS RELATIONS

COMMAND NUMBER : 3
*PR 119 DEBRASPIEUR INCONNU

COMMAND NUMBER : 15
*PR 29 SYNONYME PREFERENTIEL DEJA DEFINI

COMMAND NUMBER : 1
*PR 113 HIERARCHIE DETRUITE PAR SYNONYMIE

COMMAND NUMBER : 14
*PR 115 HIERARCHIE DETRUITE PAR SYNONYMIE

ANNEXE 5

=====

Extrait d'édition du thésaurus

TERRAIN INDUSTRIEL

ENV. : Z.I.

TERRAIN INSUFFISAMMENT BATI

** TERRAIN MILITAIRE
= TERRAINS MILITAIRES

ENV: CHAMP DE TIR, FORTIFICATION

TERRAIN NU
= IMMEUBLE NON BATI
= IMMEUBLES NON BATIS

TERRAIN PROCURE
1 > TERRAIN PROCURE DIRECTEMENT
1 > TERRAIN PROCURE INDIRECTEMENT

COMM. : EN MATIERE DE CONSTRUCTION

1 TERRAIN PROCURE DIRECTEMENT
1 < TERRAIN PROCURE

1 TERRAIN PROCURE INDIRECTEMENT
1 < TERRAIN PROCURE

TERRAIN RESERVE
CF ZONE RESERVEE

TERRAINS
CF TERRAIN

TERRAINS MILITAIRES
CF TERRAIN MILITAIRE

TERRASSE

ENV: BALCON, PERRON

TERRE INCULTE
CF TERRES INCULTES

TERRES INCULTES
= FRICHES
= TERRE INCULTE

ENV: TAILLIS

** TERRITOIRE D'OUTRE MER
= T.O.M.
= TERRITOIRE D'OUTRE-MER
= TERRITOIRES D'OUTRE MER
= T.O.

ENV. : DEPARTEMENT D'OUTRE MER

1 > NOUVELLE CALEDONIE
1 > NOUVELLES HEBRIDES
1 > TAHITI
1 > TERRITOIRE DES AFARS ET DES ISSAS

TERRITOIRE D'OUTRE-MER
CF TERRITOIRE D'OUTRE MER

ANNEXE 6

=====

Visualisation du lexique (V4)

?M:LE PERMIS

	RES.	REL.	
T1	35	♦	PERIMETRE DE PROTECTION
T2	3		PERIMETRE DE REMEMBRMENT
T3	3	♦	PERIMETRE SENSIBLE
T4	34	♦	PERIMETRE URBAIN
T5	14	♦	PERIODE
T6	4		PERIODE D'ESSAI
T7	13		PERIODE SUSPECTE
T8	0	♦	PERIODE TRIENNALE
T9	14	♦	PERIODICITE
T10	14	♦	PERIODIQUE
TERME INCONNU: PERMIS			
T11	0		PERMIS DE CHASSE
T12	2		PERMIS DE CONDUIRE
T13	453	♦	PERMIS DE CONSTRUIRE
T14	2		PERMIS DE CONSTRUIRE TENANT LIEU D'AUTORISATION DE LOTIR
T15	0		PERMIS DE DEMOLIR
T16	0	♦	PERMISSION DE VOIRIE
T17	2	♦	PERDU
T18	1	♦	PERPETUEL
T19	5		PERQUISITION
T20	0		PERRON
T21	23	♦	PERSONNALITE CIVILE
T22	23	♦	PERSONNALITE JURIDIQUE
T23	23	♦	PERSONNALITE MORALE
T24	50	♦	PERSONNE A CHARGE
T25	0	♦	PERSONNE AGEE
T26	1	♦	PERSONNE FUTURE
T27	0	♦	PERSONNE INCONNUE
T28	19	♦	PERSONNE INTERPOSEE
T29	65	♦	PERSONNE MORALE

MONTER (M) % / DESCENDRE (D) % / SELECTIONNER / NON ?

N:LE ACTE:

	RES.	REL.	
T1	11	*	ACQUETS SOCIETS DE
T2	11	*	ACQUETS VITE D
T3	11	*	ACQUETS SOCIETE DES
T4	4		ACQUIESCEMENT
T5	488	*	ACQUISITION
T6	22	*	ACQUISITION CONJOINTE
T7	6	*	ACQUISITION DE LA NATIONALITE
T8	6	*	ACQUISITION DE NATIONALITE
T9	0	*	ACQUISITION FORCEE
T10	0		ACQUITTEMENT
T11	17	*	ACTE
T12	19	*	ACTE A TITRE GRATUIT
T13	37	*	ACTE ADMINISTRATIF
T14	8		ACTE AMIABLE
T15	178	*	ACTE AUTHENTIQUE
T16	4		ACTE COMPLEMENTAIRE
T17	90	*	ACTE CONFIRMATIF
T18	0		ACTE CONJOINT
T19	6	*	ACTE CONSERVATOIRE

SELECTIONNER OU CONTINUER L'EDITION (OUI/NON) ?

?OUI?

T1	29	*	ACTE D'ADMINISTRATION
T2	84	*	ACTE D'ETAT CIVIL
T3	84	*	ACTE D'ETAT-CIVIL
T4	15	*	ACTE D'HUISSIER
T5	1	*	ACTE DE BAPTEME
T6	20	*	ACTE DE COMMERCE
T7	8	*	ACTE DE DECES
T8	10	*	ACTE DE DEPOT
T9	40	*	ACTE DE DISPOSITION
T10	0		ACTE DE GESTION
T11	84	*	ACTE DE L'ETAT CIVIL

MONTER (M) X / DESCENDRE (D) X / SELECTIONNER / NON ?

ANNEXE 7

=====

Visualisation du thésaurus (V4)

TH ACTE DE L'ETAT CIVIL

TERMES RELIES: 3 SPEC
6 SYN

RES.

T1 84 ACTE DE L'ETAT CIVIL
SPECIFIER RELATION OU NON ?

SPEC

T2 8 ACTE DE DECES
T3 31 ACTE DE MARIAGE
T4 40 ACTE DE NAISSANCE
SPECIFIER RELATION OU SELECTIONNER OU NON ?

SYN

T2 6 ACTE D'ETAT CIVIL
T3 0 ACTE D'ETAT-CIVIL
T4 65 ACTE DE L'ETAT CIVIL
T5 11 ACTE DE L'ETAT-CIVIL
T6 1 ACTES D'ETAT CIVIL

ANNEXE 8

=====

Edition des fréquences (V2)

THESAURUS OF FIELD : INDEXATION

DESCRIPTION	LENGTH	CODE	KW FREQ	SYN FREQ	DESCRIPTOR	LENGTH	CODE	KW FREQ	SYN FREQ
MEUNERIE	8	6230	18	UNCREAT.	MISE AU ROLE	12	6270	3	UNCREAT.
MEXIQUE	7	6240	29	UNCREAT.	MISE EN CAUSE	13	6271	27	UNCREAT.
MICROFILM	9	6241	12	UNCREAT.	MISE EN CONFORMITE	18	6272	53	UNCREAT.
MIGRATION PURALE	16	6242	12	UNCREAT.	MISE EN DELIBERE	16	6273	1	1
MILITAIRE	9	6243	7	134	MISE EN DEMEURE	15	6274	167	UNCREAT.
MILLIEMES	9	6244	23	UNCREAT.	MISE EN ETAT DES CAUS				
MIN. EQUIPEMENT	12	9230	UNCREAT.	14	ES	23	6275	6	UNCREAT.
MINE	4	6245	44	77	MISE EN HARMONIE	16	6276	18	138
MINIS	5	6246	33	77	MISE EN RECOUVREMENT	20	6277	9	UNCREAT.
MINEUR	6	6247	950	936	MISE EN REGIE	13	6278	1	19
MINLUF DE 15 ANS	16	6248	29	UNCREAT.	MISE EN SERVICE	15	6279	13	UNCREAT.
MINLUF CHANGIPE	15	6249	90	145	MISE EN VALEUR	14	6280	65	UNCREAT.
MINEURS	7	6250	9	946	MISE HORS D'EAU	15	6281	2	7
MINI-REEL	9	6251	5	73	MISE SOUS SAUVEGARDE				
MINIMUM	7	6252	87	UNCREAT.	DE JUSTICE	31	6282	14	49
MINISTERE DE L'AGRICULTURE	26	6253	6	UNCREAT.	MISE SOUS SAUVEGARDE DE LA JUSTICE	34	6283	28	49
MINISTERE DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	40	9229	UNCREAT.	14	MISSION	7	6284	114	UNCREAT.
MINISTERE DE L'EDUCATION	24	6254	1	UNCREAT.	MITOYENNETE	11	6285	182	182
MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU CADRE DE VIE	47	9196	1	UNCREAT.	MJC	3	6286	UNCREAT.	3
MINISTERE DE L'EQUIPEMENT	25	6255	2	14	MOBILIER	8	6287	90	99
MINISTERE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	59	9251	UNCREAT.	14	MODALITE	8	6288	63	360
MINISTERE DE LA CONSTRUCTION	28	6256	12	14	MODALITES	9	6289	298	360
MINISTERE DE LA JUSTICE	23	6257	2	3	MODE DE REPRODUCTION	20	6290	UNCREAT.	63
MINISTERE PUBLIC	16	6258	80	86	MODELE DE CONSTRUCTION	22	6291	7	UNCREAT.
MINISTRE	8	6259	27	UNCREAT.	N	13	6292	27	UNCREAT.
MINISTRE DU CULT	17	6260	13	13	MODERNISATION	12	6293	1290	2726
MINORITE	8	6261	9	986	MODIFICATION	12	6294	52	2726
MINORITE (AGE)	14	6262	UNCREAT.	986	MODIFICATIONS	13	6295	31	53
MINORITE (AGE)	14	6263	3	986	MOINS VALUE	11			
MINORITE (DES VOIX)	19	6264	1	39	MOINS VALUE (DROIT CIVIL)	25	6296	8	UNCREAT.
MINORITE DES VOIX	17	6265	39	39	MOINS VALUE DE CESSIO	22	6297	8	13
MINUTE	6	6266	133	928	N	20	6298	1	1
MINUTES	7	6267	4	928	MOINS-VALUE	11	6299	22	53
MISE A LA DISPOSITION	21	6268	80	UNCREAT.	MOINS-VALUE DE CESSIO	22	6300	5	13
MISE A PRIX	11	6269	9	UNCREAT.	N	20	6301	UNCREAT.	1
					MONACO	6	6302	87	87
					MONGOLIE	8	6303	1	UNCREAT.
					MONNAIE	7	6304	73	UNCREAT.
					MONNAIE DE COMPTE	17	6305	1	UNCREAT.
					MONNAIE DE PAIEMENT	19	6306	2	UNCREAT.
					MONNAIE ETRANGERE	17	6307	36	148

ANNEXE 9

=====

Bordereau d'entrée "commentaire" (V2)

MISE A JOUR COMMENTAIRE

amp

Descripteur
PRESERPTION EXTINGTIVE
Commentaire
ENV: DECHEANCE QUADRIENNALE

amp

Descripteur
DECHEANCE QUADRIENNALE
Commentaire
ENV: PRESCRIPTION EXTINGTIVE

amp

Descripteur
Commentaire

69-

champ

IND

Descripteur
GERANT
Commentaire
ENV: FONDS DE COMMERCE, DEBIT DE BOISSONS, DEBIT DE TABAC
EXISTE: GERANT DE SOCIETE

champ

IND

Descripteur
PREVENU
Commentaire
ENV: DROIT PENAL

champ

IND

Descripteur
CARACTERE EQUIVOQUE
Commentaire
ENV: POSSESSION

70-

Champ

IND

Descripteur
Possession
Commentaire
EXISTE: JONCTION DE POSSESSION

Champ

IND

Descripteur
ACCUSE
Commentaire
ENV: DROIT PENAL

Champ

IND

Descripteur
MINI-REEL
Commentaire
ENV: BENEFICES AGRICOLES

imp
VD

	Descripteur
	APPART EN NATURE
	Commentaire
	ENV: BREVET, DESSINS ET MODELES, MARQUE, CONCESSION, CREANCE DROIT AU BAIL, DROITS SOCIAUX, FONDS DE COMMERCE...

imp
VD

	Descripteur
	APPART PARTIEL D'ACTIF
	Commentaire
	ENV: BRANCHE COMPLETE D'ACTIVITE

imp
VD

	Descripteur
	SOCIETE CONJOINTE
	Commentaire
	ENV: D.I.F., SOCIETE A PARTICIPATION ET RANGERE

ANNEXE 10

=====

Compte rendu de saisie
"commentaire"
(V2)

DEBUT M A J COMMENTAIRES
INDACCUSE

INDAPPORT EN NATURE
AIL, DROITS SOCIAUX, FONDS DE COMMERCE...
INDAPPORT PARTIEL D'ACTIF

INDCARACTERE EQUIVOQUE

INDDECHEANCE QUADRIENNALE

INDGERANT
RANT DE SOCIETE
INDMINI-REFL

INDPOSSESSION

INDPRESCRIPTION EXTINCTIVE

INDPREVENU

INDSOCIETE CONJOINTE

ENV: DROIT PENAL

ENV: BREVET, DESSINS ET MODELES, MARQUE, CONCESSION, CREANCEDROIT AU B

ENV: BRANCHE COMPLETE D'ACTIVITE

ENV: POSSESSION

ENV: PRESCRIPTION EXTINCTIVE

ENV: FONDS DE COMMERCE, DEBIT DE BOISSONS, DEBIT DE TABAC EXISTE: GE

ENV: BENEFICES AGRICOLES

EXISTE: JONCTION DE POSSESSION

ENV: DECHEANCE QUADRIENNALE

ENV: DROIT PENAL

ENV: D.I.P., SOCIETE A PARTICIPATION ETRANGERE

ANNEXE 11

=====

Statistiques sur les descripteurs

(V2 - spécifiques)

CHAMP : INDEXATION



1-5	6-10	11-15	16-20	21-25	26-30	31-35	36-40	41-45	46-50	51-55	56-59
1205	1404	1492	1538	1563	12013	11134	544	411	249	131	96

} longueur exprimée en caractères
 } nombre de descripteurs

NOMBRE DE SYNONYMES PREFERENTIELS	951
NOMBRE DE DESCRIPTEURS DE BASE	8316
NOMBRE DE RENVOIS DE SYNONYMIE	3811
NOMBRE DE RELATIONS SPEC/GENER	2076
NOMBRE DE RELATIONS	6787
MOYENNE PAR DESCRIPTEUR	2